



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES REUNIONS DU CONSEIL CENTRAL
SANTIAGO DU CHILI
13-14 et 16 novembre 2017

Séance du 13 novembre 2017

Presents:

- le Président, M. Christophe Régnard ;
- le Premier Vice-président, M. Gaetano Pagone ;
- les Vice-présidents M. Rafael De Menezes, M. José Manuel Igreja Matos, M. Cagney Musi, M. Duro Sessa et M. Mikael Sjoberg ;
- les Présidents d'Honneur Mme. Cristina Crespo, M. Sidnei Beneti, Mme. Maja Tratnik, M. Gerhard Reissner et M. Günter Woratsch ;
- le Secrétaire Général, M. Giacomo Oberto ;
- les Secrétaires Généraux Adjointes, M. Lucio Aschettino, M. Galileo D'Agostino et M. Raffaele Gargiulo ;
- le représentant de l'UIIM auprès des sièges des Nations Unies à New York et Genève, Mme. Louise Mailhot et M. Pierre Zappelli ;
- les délégués des associations nationales suivantes (annexe n. 1) :

AFRIQUE DU SUD	LITUANIE
ALGERIE	LUXEMBURG
ALLEMAGNE	MALI (PROCURATION AU SENEGAL)
ARGENTINE	MAROC
AUSTRALIE	MAURITANIE (PROCURATION A L'ALGERIE)
AUTRICHE	MOLDAVIE
BELGIQUE	MONGOLIE (PROCURATION A TAIWAN)
BRESIL	MONTENEGRO (PROCURATION A LA CROATIE)
BULGARIE	MOZAMBIQUE
CANADA	NICARAGUA
CHILI	NORVEGE
COLOMBIE	PANAMA
COSTA RICA	PARAGUAY
CROATIE	PAYS BAS
CHYPRE	PEROU

DANEMARK	PORTUGAL
ESPAGNE	PORTO RICO
ESTONIE	REPUBLIQUE DE CHINE - TAIWAN
FINLANDE	REPUBLIQUE DOMINICAINE
FRANCE	REPUBLIQUE TCHÈQUE (PROCURATION A L'AUTRICHE)
GRECE	ROYAUME UNI
GUINEE BISSAU (OBSERVATEUR)	SENEGAL
HONGRIE	SERBIE (PROCURATION AU PORTUGAL)
IRLANDE	SLOVAQUIE (PROCURATION A LA HONGRIE)
ISLANDE	SLOVENIE
ISRAËL	SUEDE
ITALIE	SUISSE
KAZAKHSTAN	TUNISIE
LIBERIA (OBSERVATEUR)	UKRAINE
LIECHTENSTEIN	URUGUAY
	USA

Participent aussi le Rapporteur Spécial des N.U. sur l'indépendance des magistrats et des avocats, M. Diego Garcia Sayan, et les représentants des organisations suivantes :

- *Commonwealth Magistrates and Judges Association*, M. John Lowndes, Président ;
- *Federación Latino-Americana de Magistrados*, M. Oswaldo Ordonez, Président ;
- Union Internationale des Magistrats de Langue Portugaise, Mme. Flavia Viana, Présidente ;
- Association Internationale des Procureurs, M. Han Moraal, Secrétaire Général ;
- *International Bar Association*, Mme. Veronica Hinestroza, *Senior Programme Lawyer* chez l'Institut des Droits de l'homme de l'IBA ;
- *Asociación de Mujeres Jueces de Argentina*, M. Fabian Cardoso, représentant de la Présidente ;
- *Commission Internationale des Juristes*, M. Salinas Rivera, Commissaire.

Le Président Régnard ouvre la réunion du Conseil Central à 11h00, adressant des propos de bienvenue aux intervenants.

1. Contrôle des voix et des pouvoirs ;

Le Secrétaire Général procède au contrôle des votes et des procurations : 59 membres sont présents ou représentés par procuration. Les sept procurations sont les suivantes :

- de l'association du Mali à l'association du Sénégal ;
- de l'association de la Mauritanie à l'association de l'Algérie ;
- de l'association de la Mongolie à l'association de Taiwan ;
- de l'association de Monténégro à l'association de la Croatie ;
- de l'association de République Tchèque à l'association de l'Autriche ;
- de l'association de la Serbie à l'association du Portugal ; et
- de l'association de la Slovaquie à l'association de la Hongrie.

2. Désignation des commissaires chargés d'examiner le compte rendu financier et d'en faire rapport ;

Sur proposition du Président, l'Assemblée nomme ensuite à l'unanimité M. Walter Barone (Brésil) et Mme Rossana Giannaccari (Italie) commissaires chargés de contrôler les comptes annuels, de vérifier le rapport financier et d'en rendre compte au Conseil Central.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion de Mexico ;

Le Président Régnard précise que le procès-verbal de la réunion de Mexico a été envoyé à toutes les associations nationales le 13 mars 2017 et qu'aucune remarque n'a été envoyée dans un délai d'un mois. Sans objections de l'assemblée, le Président déclare le procès-verbal de la réunion de Mexico approuvé à l'unanimité.

4. Possible discussion sur :

4.1. Le rapport écrit du Président de l'UIM ;

4.2. Le rapport écrit du Secrétaire Général ;

4.3. Les rapports écrits des Vice-Présidents responsables des Groupes Régionaux et leurs rapports sur les réunions des Groupes régionaux à Santiago de Chili ;

Le Président Régnard se réfère à son rapport écrit et remercie le Secrétaire Général Oberto qui en a fait la traduction en anglais.

Il souligne, en particulier, l'importance du Prix Vaclav Haval qui, sur proposition et avec l'engagement de l'UIM, a été remis à M. Murat Arslan, Président de l'Association turque des magistrats « Yarsav », emprisonné après le coup d'Etat manqué en Turquie. Le Président Régnard informe l'Assemblée que l'un des motifs d'accusation contre M. Arslan était qu'il avait participé aux activités de l'UIM et que les autorités turques soupçonnaient l'UIM d'être une organisation terroriste.

Le Président Régnard mentionne ensuite les relations établies avec d'autres associations internationales, telles que la FLAM, l'International Bar Association, l'Union Internationale des Avocats, entre autres. Il a participé à la réunion annuelle de l'Association Internationale des Procureurs, dont la prochaine réunion à Durban portera sur l'indépendance des procureurs.

Le Secrétaire Général, M. Oberto, se réfère à son rapport écrit, soulignant la présence constante du Secrétariat aux côtés du Président, du Comité de la Présidence et des Groupes Régionaux. Il informe l'assemblée de la structure du site Web de l'UIM et du compte twitter de l'UIM.

Le Président Régnard remercie M. Oberto et tout le Secrétariat Général pour la qualité et l'intensité de leur travail.

Le Premier Vice-président Pagone fait référence à son rapport écrit, soulignant la nature particulière du Groupe ANAO, qui englobe des Pays qui entourent deux océans. Le Groupe a perdu les contacts avec l'un de ses membres, l'Irak, tandis que les relations entre les membres restants demeurent fructueuses. L'Association du Japon n'assiste pas aux réunions de l'UIM depuis des années, mais elle verse régulièrement sa contribution annuelle et participe avec ses rapports aux travaux des Commissions d'étude. Le Groupe ANAO s'est engagé dans les travaux de l'UIM, tels que la mise à jour du Statut Universel du Juge. Le Groupe a publié un livre traitant de son histoire, dont l'auteur est Mme Louise Mailhot. Cette année, deux rapporteurs du Groupe ANAO ont traité les demandes d'adhésion à l'UIM de deux des trois associations intéressées : M. Carter pour la Libéria et Mme Beazley pour le Timor Oriental.

Le Vice-président Igreja Matos fait référence à son rapport écrit et souligne la situation difficile en Europe. Outre le cas de la Turquie, auquel un point spécifique de l'ordre du jour est consacré, il y a les cas de la Bulgarie et de la Pologne et, dans plusieurs autres pays, la menace représentée par la croissance des populismes. Les contacts avec les différents organes du Conseil de l'Europe sont constants et le Vice-président Sessa est le nouveau Président du CCJE.

Le Vice-président De Menezes se réfère à son rapport écrit, soulignant en particulier certains aspects. En février, l'Association du Pérou a organisé une conférence sur l'état de droit et la lutte contre la corruption, soutenue et partiellement financée par le Groupe IBA.

En novembre, il a participé à une conférence internationale sur les mouvements de réfugiés et de migrants, organisée par la Commission Internationale des Juristes.

Il a également assisté, en mai, avec la Présidente d'honneur, Cristina Crespo, à une conférence sur l'environnement à Goiás, au Brésil, organisée par le *Global Judicial Institute on the Environment*.

Le Groupe IBA est en train d'évaluer la mise en place d'un instrument d'aide financière aux juges latino-américains, similaire à celui établi par l'Association Européenne des Magistrats.

Le Vice-président Musi se réfère à son rapport écrit et souligne les résultats de la réunion du Groupe Africain à Maputo, qui a traité divers sujets. M. Musi a assisté à une réunion préparatoire du *Judicial Integrity Network*, qui a décidé que tous les Pays devraient adopter des codes de conduite pour les opérateurs de justice basés sur les Principes de Bangalore et les directives du *Commonwealth Latimer House*. Le *Network* sera lancé en avril 2018.

L'Association congolaise a informé le Groupe de la décision du gouvernement d'interdire aux juges d'être membres d'associations.

Enfin, le Groupe Africain soutien la demande d'adhésion de la Liberia et de la Guinée-Bissau.

5. Information sur la situation en Turquie :

5.1 Prix Vaclav Havel ;

5.2 Contribution annuelle à l'UIM de YARSAV ;

Le Président Régnard explique que l'UIM et l'AEM ont décidé de proposer M. Murat Arslan, Président de YARSAV, au Prix Vaclav Havel, prix décerné par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour récompenser les actions en défense de droits de l'homme en Europe.

Le dossier de candidature, préparé par le Vice-président Igreja Matos, en collaboration avec le Secrétariat Général, a été co-signé par l'UIM, l'AEM et 14 associations nationales et envoyé à l'APCE début avril 2017. Comme recommandé par l'APCE, le Secrétariat Général n'a publié aucune information concernant la candidature sur le site web de l'UIM.

Présélectionné parmi les trois finalistes en août 2017, Murat Arslan a finalement été sélectionné comme lauréat de ce prix le 9 octobre 2017. Le 11 octobre 2017, le Président Régnard s'est rendu à Prague pour une conférence organisée en son honneur. A cette occasion, le Directeur de la Fondation Vaclav Havel, lui a dit que les autorités turques exerçaient de fortes pressions pour faire comprendre qu'elles considéraient M. Arslan comme un criminel et un terroriste. Néanmoins, il est possible que M. Arslan soit candidat au prix Nobel pour la paix.

En ce qui concerne les contributions annuelles dues par YARSAV, un décret présidentiel en 2016 a dissous l'association. La décision n'est pas définitive car il y a des recours en instance contre elle et il est encore possible de déposer une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Néanmoins, il est clair que YARSAV ne peut pas payer ses contributions et, par conséquent, risque de perdre sa qualité de membre de l'UIM. La question est importante aussi parce qu'une nouvelle association de magistrats a été créée en Turquie, qui est très proche du gouvernement et prête à adhérer à l'UIM. À l'heure actuelle, l'existence de YARSAV parmi les membres de l'UIM représente un obstacle à la demande d'adhésion.

Le Comité de la Présidence propose au Conseil Central d'annuler les arriérés de YARSAV pour les années 2016 et le 2017. Le Conseil Central approuve à l'unanimité la proposition du Comité de la Présidence.

9. Statut Universel du Juge :

9.1 Vote du Conseil Central ;

Le Président Régnard propose de traiter le point n. 9 en deux jours. Aujourd'hui, l'Assemblée discutera du texte et demain, jeudi 14 novembre, la cérémonie officielle de signature aura lieu.

Il résume ensuite l'histoire de la Charte et les travaux réalisés pour sa mise à jour. Il demande s'il y a des propositions de modification et reçoit une réponse négative. Le Président Régnard appelle donc à un vote à main levée sur le texte et le Conseil Central approuve à l'unanimité le texte du nouveau Statut Universel du Juge.

6. Associations en retard pour plusieurs années dans le paiement des cotisations ;

M. Oberto informe l'Assemblée que l'association nationale du Cameroun n'a pas payé ses contributions annuelles depuis plus de 4 ans.

Le Président Régnard rappelle la règle de l'article 5.2 des Statuts - selon laquelle « un associé en retard depuis plus de trois ans dans le paiement de ses cotisations perd sa qualité de membre de l'Union, sauf décision contraire du Conseil Central » - et il demande s'il y a une proposition de ne pas appliquer cette règle.

N'ayant reçu aucune requête de ne pas appliquer la règle statutaire susmentionnée, il proclame que l'Association du Cameroun cesse d'être membre de l'UIM.

7. Demandes de devenir membre formulées par : East Timor, Guinée Bissau et Libéria ;

Le Président Régnard invite le délégué du Libéria à quitter la salle et donne ensuite la parole au rapporteur, M. David Carter, qui résume le contenu du rapport (distribué aux membres de l'UIM le 27 juin 2017), concluant par la recommandation d'admettre l'association.

Le Président Régnard ouvre le vote : il n'y a pas d'abstention ni de vote contraire et le Conseil Central admet à l'unanimité l'Association des Magistrats du Libéria en tant que membre de l'UIM. Le délégué du Libéria rentre dans la salle et prononce un discours de remerciement.

Le Président Régnard invite les délégués de la Guinée Bissau à quitter la salle et donne ensuite la parole à la rapporteuse, Mme. Flavia Viana, qui résume le contenu du rapport (distribué aux membres de l'UIM le 27 juin 2017), concluant par la recommandation d'admettre l'association. Le Président Régnard ouvre le vote : il n'y a pas d'abstention ni de vote contraire et le Conseil Central admet à l'unanimité l'Association des Magistrats de la Guinée Bissau en tant que membre de l'UIM.

Les délégués de la Guinée Bissau rentrent dans la salle et la Présidente prononce un discours de remerciement.

Le Président Régnard annonce ensuite que les délégués du Timor Oriental ne sont pas présents et donne la parole à la rapporteuse, Mme Margareth Beazley, qui résume le contenu du rapport (distribué aux membres de l'UIM le 27 juin 2017), par la recommandation d'admettre l'association. Le Président Régnard ouvre le vote : il n'y a pas d'abstention ni de vote contraire et le Conseil Central admet à l'unanimité l'Association des Magistrats du Timor Oriental en tant que membre de l'UIM.

Le Premier vice-président Tony Pagone lit un message de remerciement envoyé par le Président de l'Association du Timor Oriental.

8. Vote sur la proposition de modification du Statut (art. 8, par. 4) ;

Le Président Régnard rappelle que l'amendement proposé a été soumis aux associations nationales le 24 juillet 2017. Il explique qu'il est nécessaire en raison des règles des banques italiennes, qui veulent que le Président de l'UIM signe en Italie tout document concernant l'administration des comptes courants. Cela a rendu assez difficile l'ouverture du nouveau compte bancaire consacré au Fonds de prévoyance et pourrait s'avérer très ennuyeux à l'avenir, lorsque les Présidents de l'UIM ne viendront pas de pays européens.

Le Président Régnard appelle à un vote ouvert. Il n'y a pas de vote contraire ni d'abstention et le Conseil Central approuve à l'unanimité l'amendement.

Le Vice-président Igreja Matos, prend la parole pour expliquer que l'Association Européenne des Magistrats a établi une procédure très sévère pour identifier les familles ayant besoin de soutien. Jusqu'à présent, les personnes dans le besoin ont reçu environ 40.000 euros au total et M. Igreja Matos remercie M. Thomas Stadelmann pour le travail extraordinaire accompli pour la gestion des demandes.

Le Président Régnard se joint à M. Igreja Matos pour remercier le Comité du Fonds et M. Stadelmann pour le travail accompli.

10. Priorités pour le travail du Comité de la Présidence et l'UIM pour les années 2018-2020 ;

Le Président Régnard rappelle la décision d'établir des priorités pour les travaux du Comité de la Présidence et les thèmes traités durant la période 2015-2017 : la lutte contre la corruption, la révision du Statut Universel du Juge et l'élargissement de l'UIM.

Pour les trois prochaines années 2018-2020, le Comité de la Présidence a décidé de continuer à travailler sur le thème de la corruption au sein du pouvoir judiciaire. Le Vice-président Igreja Matos restera le coordinateur du projet. En deuxième lieu, il a décidé de se concentrer sur la formation judiciaire, en accordant une attention particulière à la question de l'indépendance. En traitant de la formation, le Comité de la Présidence poursuivra ses activités concernant le droit de l'environnement. La Présidente d'honneur Crespo et le Vice-président De Menezes s'occuperont de ce sujet. Le troisième point sera la promotion de la création d'associations de magistrats dans les pays où il n'y en a pas. Le Vice-président Sjoberg présidera le groupe de travail chargé de rédiger les lignes directrices et un statut type.

Le Conseil Central approuve à l'unanimité le programme triennal pour 2018-2020.

Le Président clôture la séance à 13h15.

Séance du 14 novembre 2017

La séance commence à 9h20.

Présents :

- le Président, M. Christophe Régnard ;
- le Premier Vice-président, M. Gaetano Pagone ;
- les Vice-présidents M. Rafael De Menezes, M. José Manuel Igreja Matos, M. Cagney Musi, M. Duro Sessa et M. Mikael Sjoberg ;
- les Présidents d'Honneur Mme. Cristina Crespo, M. Sidnei Beneti, Mme. Maja Tratnik, M. Gerhard Reissner et M. Günter Woratsch ;
- le Secrétaire Général, M. Giacomo Oberto ;
- les Secrétaires Généraux Adjointes, M. Lucio Aschettino, M. Galileo D'Agostino et M. Raffaele Gargiulo ;
- le représentant de l'UIM auprès des sièges des Nations Unies à New York et Genève, Mme. Louise Mailhot et M. Pierre Zappelli ;
- les délégués des associations nationales suivantes (annexe n. 2) :

AFRIQUE DU SUD	LITUANIE
ALGERIE	LUXEMBURG
ALLEMAGNE	MALI (PROCURATION AU SENEGAL)
ARGENTINE	MAROC
AUSTRALIE	MAURITANIE (PROCURATION A L'ALGERIE)
AUTRICHE	MOLDAVIE
BELGIQUE	MONGOLIE (PROCURATION A TAIWAN)
BRESIL	MONTENEGRO (PROCURATION A LA CROATIE)
BULGARIE	MOZAMBIQUE
CANADA	NICARAGUA
CHILI	NORVEGE
COLOMBIE	PANAMA
COSTA RICA	PARAGUAY
CROATIE	PAYS BAS

CHYPRE	PEROU
DANEMARK	PORTUGAL
ESPAGNE	PORTO RICO
ESTONIE	REPUBLIQUE DE CHINE - TAIWAN
FINLANDE	REPUBLIQUE DOMINICAINE
FRANCE	REPUBLIQUE TCHEQUE (PROCURATION A L'AUTRICHE)
GRECE	ROYAUME UNI
GUINEE BISSAU (OBSERVATEUR)	SENEGAL
HONGRIE	SERBIE (PROCURATION AU PORTUGAL)
IRLANDE	SLOVAQUIE (PROCURATION A LA HONGRIE)
ISLANDE	SLOVENIE
ISRAËL	SUEDE
ITALIE	SUISSE
KAZAKHSTAN	TUNISIE
LIBERIA (OBSERVATEUR)	UKRAINE
LIECHTENSTEIN	URUGUAY
	USA

Participent aussi le Rapporteur Spécial des N.U. sur l'indépendance des magistrats et des avocats, M. Diego Garcia Sayan, et les représentants des organisations suivantes :

- *Commonwealth Magistrates and Judges Association* ;
- *Federación Latino-Americana de Magistrados* ;
- Union Internationale des Magistrats de Langue Portugaise ;
- Association Internationale des Procureurs ;
- *International Bar Association*.

Le Président Régnaud annonce que les points de l'ordre du jour concernant les questions budgétaires seront traités le jeudi 16 novembre 2017.

Il passe ensuite au point n. 14.

14. Procédure de « Monitoring » (Article 13, al. 9 du Règlement de l'UIM) ;

Le Vice-président Igreja Matos annonce que tous les membres de l'UIM ont adressé leur rapport et que de ce fait la procédure de monitoring peut être considérée comme close.

15. L'UIM et les autres :

15.1. L'UIM et la Conférence de la Haye ;

Le Président Régnaud informe le Conseil Central que M. Carette n'assiste pas à la réunion et demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ses rapports, diffusés le 8 novembre 2017. L'assemblée ne fait aucune observation.

15.2. Eventuelle discussion sur les rapports écrits des représentants de l'UIM auprès de l'ONU ;

Le Président Régnard donne la parole aux représentants de l'UIM auprès des sièges de l'ONU. Mme Louise Mailhot (siège des Nations Unies à New York) fait référence à son rapport écrit en ajoutant quelques informations sur la Conférence de Bonn sur le changement climatique et sur la nomination des juges à la Cour Internationale de Justice.

M. Pierre Zappelli (siège des Nations Unies à Genève) se réfère à son rapport écrit et souligne les relations constructives entre l'UIM et le nouveau Rapporteur Spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats.

M. Gerhard Reissner (siège des Nations Unies à Vienne) se réfère à son rapport écrit et souligne le fort engagement de l'ONU dans la lutte contre la corruption.

15.3. Eventuelle discussion sur le rapport écrit du Président Exécutif de la Fondation « Justice dans le Monde » ;

Le Président Régnard informe le Conseil Central que le Président Exécutif de la Fondation n'assiste pas à la réunion et souligne que la situation générale de la Fondation n'a pas changé au cours de l'année passée. Quant à la cérémonie de remise du Prix « Justice dans le monde », il est envisagé de ne pas la tenir à Madrid mais de remettre le prix lors d'une réunion du Conseil Central. Le Président Régnard ajoute que le Statut de la Fondation interdit d'attribuer le prix à un juge ou à une association membre de l'UIM, mais des discussions sont en cours au sein de la Fondation pour modifier cette disposition afin de récompenser les personnes ou les associations qui luttent pour l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le Président Régnard invite ensuite les hôtes présents à prendre la parole pour présenter leur institution respective et illustrer leurs idées sur une éventuelle coopération avec l'UIM.

M. Diego Garcia Sayan, Rapporteur Spécial des Nations Unies, résume l'histoire de cet organe de l'ONU et souligne l'importance du Statut Universel du Juge.

Ensuite, les personnes suivantes prennent la parole : M John Lowndes, Président de la *Commonwealth Magistrates and Judges Association* ; M. Oswaldo Ordonez, Président de la *Federación Latino-Americana de Magistrados*; Mme. Flavia Viana, Présidente de l'Union Internationale des Magistrats de Langue Portugaise; M. Han Moraal, Secrétaire Général de l'Association Internationale des Procureurs; Mme. Veronica Hinestroza, *Senior Programme Lawyer* chez l'Institut des droit de l'homme de l'International Bar Association.

Le Président Régnard souligne ensuite que l'organisation de réunions annuelles est de plus en plus exigeante. Le Comité de la Présidence a mis à jour les lignes directrices pour l'organisation des réunions : l'association organisatrice ne doit pas imposer de frais pour la participation des hôtes invités par le Comité de la Présidence et elle peut inviter ses propres hôtes. En outre, le Comité de la Présidence a autorisé le parrainage de l'événement, à condition qu'il soit informé du sponsor pour vérifier qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

9. Statut Universel du Juge:

2. Cérémonie officielle pour la signature du Statut ;

Le Président Régnard lit le Statut. Il invite les Présidents des Groupes Régionaux à signer le Statut au nom de toutes les associations nationales. Le Statut Universel du Juge, approuvé par le Conseil Central le 13 novembre, est signé par le Président Christophe Régnard, le Premier Vice-président Tony Pagone, les Vice-présidents Rafael De Menezes, José Manuel Igreja Matos, Cagney Musi et le Secrétaire Général Giacomo Oberto, à Santiago, le 14 novembre 2017.

Séance du 16 novembre 2017

La séance commence à 9h10.

Present:

- le Président, M. Christophe Régnard ;
- le Premier Vice-président, M. Gaetano Pagone ;
- les Vice-présidents M. Rafael De Menezes, M. José Manuel Igreja Matos, M. Cagney Musi, M. Duro Sessa et M. Mikael Sjoberg ;

- les Présidents d'Honneur Mme. Cristina Crespo, M. Sidnei Beneti, Mme. Maja Tratnik, M. Gerhard Reissner et M. Günter Woratsch ;
- le Secrétaire Général, M. Giacomo Oberto ;
- le Secrétaire Général Adjoint, M. Raffaele Gargiulo ;
- le représentant de l'UIM auprès des sièges des Nations Unies à New York et Genève, Mme. Louise Mailhot et M. Pierre Zappelli ;
- les délégués des associations nationales suivantes (annexe n. 3) :

AFRIQUE DU SUD	LITUANIE
ALGERIE	LUXEMBURG
ALLEMAGNE	MALI (PROCURATION AU SENEGAL)
ARGENTINE	MAROC
AUSTRALIE	MAURITANIE (PROCURATION A L'ALGERIE)
AUTRICHE	MOLDAVIE
BELGIQUE	MONGOLIE (PROCURATION A TAIWAN)
BRESIL	MONTENEGRO (PROCURATION A LA CROATIE)
BULGARIE	MOZAMBIQUE
CANADA	NICARAGUA
CHILI	NORVEGE
COLOMBIE	PANAMA
COTE D'IVOIRE (PROCURATION A LA REP. DEM. DU CONGO)	PARAGUAY
COSTA RICA	PAYS BAS
CROATIE	PEROU
CHYPRE	PORTUGAL
DANEMARK	PORTO RICO
ESPAGNE	REPUBLIQUE DE CHINE - TAIWAN
ESTONIE	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
FINLANDE	REPUBLIQUE DOMINICAINE
FRANCE	REPUBLIQUE TCHEQUE (PROCURATION A L'AUTRICHE)
GRECE	ROYAUME UNI
GUINEE BISSAU	SENEGAL
HONGRIE	SERBIE (PROCURATION AU PORTUGAL)
IRLANDE	SLOVAQUIE (PROCURATION A LA HONGRIE)
ISLANDE	SLOVENIE
ISRAËL	SUEDE

ITALIE	SUISSE
KAZAKHSTAN	TUNISIE
LIBERIA	UKRAINE
LIECHTENSTEIN	URUGUAY
	USA

Participent aussi les représentants des organisations suivantes :

- *Commonwealth Magistrates and Judges Association*, M John Lowndes, Président;
- *Federación Latino-Americana de Magistrados*, M. Oswaldo Ordonez, Président.

Comme la délégation marocaine doit partir dans la matinée, le Président Régnard propose de traiter d'abord le point 17 de l'ordre du jour.

17. Réunions de l'UIM dans les prochaines années ;

M. Mohamed Khadraoui, Vice-président de l'Amicale Hassania des Magistrats, présente à l'assemblée la proposition de son association pour la réunion de 2018, qui se tiendra à Marrakech, probablement la troisième semaine de novembre. Le Président Régnard ajoute que l'Association avait proposé la deuxième semaine, mais le Comité de la Présidence a demandé de changer les dates, à cause de la réunion concomitante du CCJE, dont le Président est le Vice-président de l'UIM, Duro Sessa.

Le Secrétaire Général procède au contrôle des votes et des procurations : 60 membres sont présents ou représentés par procuration. Les sept procurations sont les suivantes :

- de l'association de la Côte d'Ivoire à l'association de la République Démocratique du Congo ;
- de l'association du Mali à l'association du Sénégal ;
- de l'association de la Mauritanie à l'association de l'Algérie ;
- de l'association de la Mongolie à l'association de Taïwan ;
- de l'association de Monténégro à l'association de la Croatie ;
- de l'association de République Tchèque à l'association de l'Autriche ;
- de l'association de la Serbie à l'association du Portugal ; et
- de l'association de la Slovaquie à l'association de la Hongrie.

11. Budget de l'Union Internationale des Magistrats ;

L'assistante du Trésorier de l'UIM, Mme Barbara Scolart, prend la parole pour illustrer le rapport financier, le bilan et le budget de l'année prochaine au Conseil Central. Elle souligne qu'il n'y a pas de dépassements de poste à la date de la réunion.

Mme Scolart remarque que l'*Associazione Nazionale Magistrati* italienne a donné une contribution spéciale pour financer le salaire de l'assistant du Secrétaire Général.

Le Président Régnard remercie le Trésorier et les Assistants du Secrétariat Général pour la correcte tenue des comptes et exprime la reconnaissance de l'UIM à l'ANM pour son soutien.

Le Conseil Central ne fait aucune remarque sur le rapport et, sur proposition du Président de l'UIM, l'approuve à l'unanimité ainsi que le projet de budget pour l'année 2017-2018 (annexe n. 4).

12. Frais de traductions des débats au sein des Commissions d'Etude ;

Le Président Régnard rappelle à l'assemblée la question des coûts de traduction.

L'année dernière, le Conseil Central avait décidé, sur proposition du Comité de la Présidence, d'accorder un *bonus* de 10.000 euros pour financer les traductions des Commissions d'études.

La somme était assez importante et, par conséquent, le Comité de la Présidence a débattu de la question avec les Présidents des Commissions d'études pour s'assurer de l'utilité des traductions.

Ils ont expliqué clairement comment les traductions simultanées ont aidé les travaux, permettant la pleine participation de tous les délégués et l'accélération des débats.

Par conséquent, le Comité de la Présidence a décidé que, si l'association organisatrice de la réunion annuelle offre des traductions simultanées dans les Commissions d'études, elle pourra recevoir, si elle en fait la demande, une contribution spéciale de 10.000 euros pour couvrir une partie des dépenses.

Le Conseil Central approuve.

13. Rapport des commissaires chargés d'examiner le compte-rendu financier ;

Sur recommandation de M. Barone et de Mme. Giannaccari, chargés par le Conseil Central d'examiner les comptes, l'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier et le budget pour l'année 2016-2017 et décharge le Secrétariat Général de toute responsabilité à cet égard. Le Président Régnard remercie les commissaires.

16. Rapports des Présidents des Commissions d'Etude. Sélection des nouveaux thèmes ;

Le Président Régnard invite les Présidents des quatre Commissions d'études à communiquer les conclusions des Commissions sur leurs sujets respectifs :

- 1ère Commission d'étude - Mme Roslyn Atkinson : «Les défis à l'indépendance de la Magistrature et la qualité de la justice : charge de travail, ressources et bilans» ;
- 2ème Commission d'étude - M. Thomas Cyr : «L'utilisation de la technologie dans les affaires civiles» ;
- 3ème Commission d'études - M. Chuck Simpson : «La fixation de la peine, partie II» ;
- 4ème Commission d'études - M. Philippe Bron : «Flexibilité de l'emploi et autres types émergents de travail».

Les Présidents présentent aussi les sujets qui seront traités par les Commissions d'étude en 2018 :

- 1ère Commission d'études : «La tendance à la critique publique des juges et des décisions judiciaires de manière irrespectueuse par les autres pouvoirs, les médias et sur les réseaux sociaux » ;
- 2ème Commission d'étude : «Stratégies pour une gestion de cas efficace» ;
- 3ème Commission d'étude : «A. La situation de témoins, y compris les enfants, les témoins protégés et les victimes d'abus sexuel. B. Le déroulement du procès. C. Les sanctions impératives» ;
- 4ème Commission d'études : «Droit et obligations des réfugiés : risque d'esclavage moderne ?».

Le Conseil Central approuve les conclusions aussi bien que les sujets proposés pour le 2018.

17. Réunions de l'UIM dans les prochaines années ;

Revenant au point n. 17 de l'ordre du jour, le Président Régnard rappelle que le Comité de la Présidence a évalué positivement la possibilité d'avoir des sponsors pour les réunions annuelles et recommande aux associations intéressées de contacter le Secrétariat Général pour clarifier les détails et fixer le calendrier des prochaines réunions

18. Divers.

Le Président Régnard illustre le projet de résolution sur la Turquie préparé par le Président d'honneur Reissner. C'est une proposition du Comité de la Présidence pour montrer, par une déclaration formelle, l'attention et la solidarité de l'UIM envers les collègues turcs et réagir aux accusations d'être une organisation terroriste.

Après un débat animé sur certains aspects linguistiques, le Conseil Central approuve à l'unanimité le document (annexe n. 5).

Le Président Régnard demande ensuite aux membres de l'UIM d'envoyer au Secrétariat Général les traductions qu'elles feront éventuellement du nouveau Statut Universel, afin de faciliter sa diffusion. Il ajoute que le Secrétariat Général préparera une version imprimée du document.

Le Premier Vice-président Pagone prend la parole pour informer le Conseil Central de la situation à Porto Rico, où la faillite du gouvernement a entraîné la réduction des salaires et des pensions des juges. À présent, l'Association ne demande pas une résolution, mais souhaite que le Conseil Central en soit informé.

Le Président Régnard donne ensuite la parole à M. Thomas Stadelmann, qui informe le Conseil Central de deux initiatives.

La première est la mise en place d'une «plateforme de recherche judiciaire» pour collecter des informations et des documents sur l'indépendance judiciaire, la discipline, la déontologie, etc. (voir annexe n. 6).

La seconde est la rédaction d'un livre intitulé « La situation de la justice turque en 2018 » (voir annexe n. 7).

Le Président Régnard remercie M. Stadelmann et encourage les Membres de l'UIM à participer aux deux initiatives.

M. Lara Acuña, Président de l'Association Colombienne, prend la parole pour remercier les Vice-présidents Igreja Matos et de Menezes pour leur soutien en accueillant le 3ème Séminaire sur la corruption dans le système judiciaire, avec la coopération de la FLAM et de l'Union Internationale des Magistrats de Langue Portugaise.

Le Président Régnard remercie l'Association du Chili et son comité organisateur pour le travail précieux accompli pour la réussite de la réunion et clôture la séance à 11.45.

Christophe Régnard
Président

Giacomo Oberto
Secrétaire-Général

Annexes :

1. liste des participants – 13 novembre 2017 ;
2. liste des participants – 14 novembre 2017 ;
3. liste des participants – 16 novembre 2017 ;
4. documents financiers ;
5. résolution sur la Turquie ;
6. projet pour une “ plateforme de recherche judiciaire ” ;
7. projet pour le livre « La situation de la justice turque en 2018 ».